

Le nœud de l'aiguillette.

Jean Conort et Marguerite Boziges sont deux jeunes gens de Peyremale. Ils habitent sur les hauteurs du village, au Puech. Jean est maître tailleur d'habits, il est le fils de Jacques Conort et de Françoise Vareilles ; Marguerite est la fille de Maurice Boziges et de Suzanne Brignan. Ils se sont mariés vers 1665, mais leur ménage n'est pas heureux : pas un enfant n'a pu naître de leur lit ; leur union n'est étonnamment pas consommée, malgré sept années de vie commune.

Que se passe-t-il, exactement, dans l'intimité du couple ? Marguerite sait que son ventre ne s'arrondira pas, avec ce mari « sans graine ». Jean comprend qu'il n'aura jamais d'héritier, de cette femme qui ne veut le recevoir. Après que chacun ait soupçonné l'autre de ne satisfaire aux vœux conjugaux, Jean Conort et Marguerite Boziges sont finalement convaincus que leur mariage est « non accompli ny consumé, à cause du sortilège qu'on appelle le nœud d'esgulhette, fait et comis par quelque malheureux esprit, et cause de quoy il y a adersion entre eux. »

Le nœud de l'aiguillette est une pratique connue, dans le Languedoc d'autrefois (et ailleurs). Pour condamner un couple au malheur, l'on procède à un rituel simple et maléfique. Le geste varie, selon les « recettes locales », selon les époques, mais il consiste sensiblement au même protocole : lors de la bénédiction nuptiale, il suffit au criminel de nouer un fil de chanvre ou de soie, et de réciter une formule précise, en jetant une pièce à terre — il faut bien payer le diable ! —, pour que les promis soient enfachinés. Et ce, dès la nuit de noces. Ambroise Paré le confirme : « Il y en a qui usent de tels sortilèges qui empeschent l'homme et la femme de consommer le mariage, ce qu'on appelle vulgairement nouer l'aiguillette. » Un siècle plus tôt, un autre médecin, le Suisse Thomas Platter, commente, lors de son voyage en Languedoc*, combien le diable « a une telle haine pour l'institution du mariage, qu'il tâche d'utiliser tous les moyens pour le rompre ; il veut semer les germes de l'adultère et de la putasserie : l'aiguillette a pour effet de provoquer l'exécration mutuelle entre les époux. »

La menace est effrayante, pour ceux qui désirent fonder une famille. À tel point, que certains demandent au curé de les marier la nuit. D'autres vont s'épouser loin de leur village, pour échapper à celle ou à celui qui aurait l'intention de leur nuire. Il existe, bien évidemment, des contre-maléfices, d'autres gestes ou formules à réciter durant la cérémonie, pour se protéger ; les curés, ou d'autres sorciers, auraient également le pouvoir de enrayer la sentence. Cependant, le remède le plus efficace est de la volonté de l'initiateur : lui seul peut réellement dénouer le fil...

Dans nos campagnes, le mechant uèilh est courant. Il semble évident que des personnes malintentionnées, jalouses, ou qui nourrissent l'une ou l'autre rancune contre les nòvis, aient effectué le nœud de l'aiguillette pour ruiner l'avenir de ce mariage. Et le mauvais sort s'est abattu sur Jean et Marguerite. Si leur union est impuissante, infertile, c'est que leur couple est victime de cette sorcellerie.

Entre eux, règne un climat délétère, les tensions se multiplient. Surtout, la parenté s'inquiète, les voisins se moquent. Malheureusement, au XVII^e siècle, un mariage ne se rompt pas.

Jean Conort et Marguerite Boziges n'ont guère de choix. Aussi, « par l'avis de leurs proches parans et amys, se sont convenus et accordés de se présanter devant Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque dud. diocèse d'Uzès, pour supplier sa grande de leur vouloir permettre de se despartir dudit mariage ».

Pour souscrire à cela, les époux se rendent chez le notaire. Curieusement, ils ne vont trouver un praticien au Claux ou dans un village voisin, mais montent au Pont-de-Monvert, frapper à l'huis de Jean Brignan. Là, les attend le notaire Daniel Pongé, venu de Saint-Frézal de Ventalon, ce 14 mars 1672. Peut-être se rendent-ils si loin par discrétion, pour ne pas ébruiter, à Peyremale, leurs souhaits de déjouer le piège. Peut-être aussi, parce qu'ils ont certaines parentés, là-haut : en effet, de par les patronymes maternels — Vareilles, Brignan —, l'on devine des origines en Gévaudan.

Pour autant qu'il leur en souviene, cela fait sept ans qu'ils sont mariés. Pourquoi avoir attendu tout ce temps pour tenter de remédier à leur infortune ? Croyaient-ils que l'ensorcellement aurait pu cesser, après le terme symbolique de ces sept années fatidiques ?

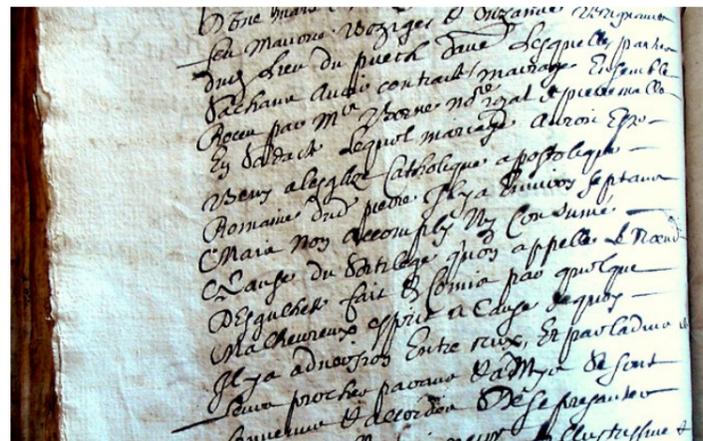
Le notaire ne peut, bien évidemment, rien pour leur situation. Par contre, il consigne les obligations que se devront Jean et Marguerite, au cas où les époux puissent obtenir, de l'évêque d'Uzès, l'annulation de leur mariage. Et donc, il écrit que « ledit Conort sera tenu de payer et donner à ladite Bozige, la somme de cent cinquante livres, à laquelle a été réglé et liquidé les demandes, dommages et intérêts de ladite Bozige, payable en cinq payemens annuels et esgaux ». Outre cette restitution d'argent, il « appartiendra à ladite Bozige, les bleds et autres grains ensemançés l'année courante ».

L'acte est rédigé au Mas de Champlong-de-Bougès, devant témoins. Jean signe, Marguerite ne sait tenir la plume. Ils redescendent à Peyremale, avec la ferme intention, à présent, de solliciter l'évêque, ou son vicaire général.

Cette histoire est l'un des rares témoignages précis, dans les Cévennes, qui évoque l'envoûtement par le nœud de l'aiguillette. Hélas, nous ignorons ce que devinrent Jean Conort et Marguerite Boziges. Obtinrent-ils « de se despartir dudit mariage », « de se pouvoir marier ailleurs, comme personnes libres » ? Nous l'espérons. Et ainsi, qu'ils aient pu, l'un et l'autre, engendrer leur propre descendance...

Pascal Jaussaud

* Emmanuel Le Roy Ladurie, Le voyage de Thomas Platter (Fayard, 2000)



1672 Convention entre Jean Conort et Marguerite Boziges

N° 19

Date de parution

Août 2016

Sommaire :

VIE DE LA COMMUNE

ORDURES MÉNAGÈRES

ASSAINISSEMENT

MISE EN SÉCURITÉ DU VILLAGE

VIE ASSOCIATIVE

LE CLAP

MAINTIEN EN FORME

ASSOCIATION SPORTIVE

ASSOCIATION DE MERCOIRE

ENVIRONNEMENT

DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS

PROJET COMMUNAL AGRICOLE

DÉBROUSSAILLAGE SENTIERS

UNE PAGE D'HISTOIRE



MAIRIE PEYREMALE

Tel: 04 66 25 02 41

Fax: 04 66 25 00 45

mairie.peyremale@wanadoo.fr

Site internet : peyremale.fr

Lundi 9 h - 12 h

Mardi fermé au public

Mercredi 9 h - 12 h

et 15 h 30 - 18 h

Jeudi 9 h - 12 h

Vendredi 9 h - 12 h

Bulletin Municipal Peyremale été 2016



Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle fin d'été Deux Mille Cèze. Bonne lecture de votre nouveau bulletin municipal.

L'équipe de rédaction

La crue de référence de 1958

Deux repères de crues ont été installés, sur le lampadaire au carrefour Traverses-Drouilhèdes et sur le pont du Chambonnet (photo). Ils sont là pour rappeler les niveaux des eaux de la Cèze lors de la crue de référence de 1958.

Difficile d'imaginer en la voyant aujourd'hui que lors de cette crue les eaux passaient à plus d'un mètre sur le pont du Chambonnet et à plus de deux mètres sur celui des Drouilhèdes.

Ce fut pourtant le cas et les repères l'attestent.



Mise en sécurité du village :

Nous allons réaliser une première tranche des travaux afin de réduire la vitesse de certains automobilistes peu respectueux des limitations et des signalisations routières. Ces travaux concerneront les Nogiers et le Claux, réfection et réalisation de passages protégés, de plots giratoires au rond point du Claux, passages alternés aux Nogiers et ainsi que réglementation stationnement face au restaurant du Claux. Les prochaines tranches concerneront Mas Herm et l'Elzière.

A la demande des riverains d'une limitation de la vitesse, le secteur des Drouilhèdes a été passé en agglomération et de ce fait la vitesse est limitée à 50 km/h.

ASSAINISSEMENT :

Le réseau d'assainissement est terminé. Prendre connaissance du règlement en mairie et signer la demande de raccordement, sachant que les raccordements doivent être effectués avant :

- le Claux fin juin 2017
-Mas Herm fin novembre 2017
-Elzière fin janvier 2018



En urgence, il faut vérifier si les eaux pluviales sont connectées sur le réseau d'assainissement, les désolidariser pour éviter les débordements des pompes du Claux et des Drouilhèdes.

Nous allons mettre en place sur les armoires des pompes de relevage une signalisation lumineuse avec vert tout est ok, à défaut prévenir au 0661365913 ou 0669746558; afin de pouvoir intervenir rapidement et éviter tout débordement.

Le camping du Vieux moulin sera raccordé prochainement au réseau d'assainissement avec une pompe de relevage.

Ordures ménagères

Nous constatons encore beaucoup d'incivilités.

Il est impératif de faire correctement le tri, beaucoup trop de verres, cartons, plastiques sont déposés dans les containers à ordures ménagères. Mais également à proximité des lavabos, ventilateurs...etc. voir photo, nous rappelons la présence d'une déchetterie à Bessèges.

Nous vous rappelons encore une fois que moins de tri égale une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères.



Vie associative: le CLAP



Le C.L.A.P. a dû reporter son week end festif du 16 et 17 juillet, suite aux événements douloureux survenus à Nice. En effet le repas dansant du samedi avec son traditionnel ALIGOT est reporté au samedi 1 octobre.

La journée du dimanche dite INTER-GENERATION, a pu avoir lieu le dimanche suivant, le 24 juillet qui fut une journée très réussie. Le président du C.L.A.P. remercie tous ses membres bénévoles, ainsi que toutes les personnes présentes ce jour-là, qui ont permis la réussite de cette animation estivale au sein de la commune.

Le Président du C.L.A.P.

Tout cela nous encourage de faire encore mieux l'année prochaine.

Maintien en forme

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 10 septembre 2016 à 17h à la Mairie les adhérents et non adhérents sont vivement attendus

Association sportive

Présentation de la nouvelle équipe :

Président : Mr Silhol Guy	Vice président : Mr Roux Alain
Trésorier : Mme Silhol Nadine	Trésorier adjoint : Mme Tessier Marthe
Secrétaire : Mme Vaussenal Marie-Cécile	Secrétaire adjoint : Mr Cloarec Jean-Marie

Succès de la 33^{ème} édition de la course pédestre "Tour du Mirandon" du 10/07/2016 91 coureurs et 17 marcheurs ont pris le départ malgré la forte chaleur. Belle victoire de Franck Vergot (Uzès CA) en 45'52" faisant mieux que le vainqueur 2015 en 46'26".

Chez les féminines : Mme Françoise Dumas toujours au top en 1h01'23"

A signaler la belle performance de Damien Bellmunt petit-fils d'André Robles en 1h14'45", pour sa première participation en catégorie cadet.

Après la remise des récompenses en présence de Mr Pertus Maire de Peyremale, Mr Cayre AXA ales sponsor depuis de nombreuses années, l'apéritif arrivait ainsi que le repas servi à 100 personnes.

L'animation et le chronométrage toujours effectué par René Reboul fin connaisseur du monde de la course à pied.

Nous remercions les coureurs, les bénévoles et les sponsors sans qui cette manifestation n'existerait pas.

Rendez vous en 2017 en espérant plus de participants...

Belle réussite également du loto du 14 juillet.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont tenté leur chance.

Projet agricole communal

Un groupe de travail d'une quinzaine de personnes s'est constitué pour animer ce projet. Nous rappelons que ce groupe de travail est ouvert à toute personne sensible à la problématique d'accessibilité au foncier.

Vous pouvez vous y joindre en vous inscrivant auprès de Manuel au 06 24 20 27 33.

Deux réunions ont été organisées, l'une le 19 février 2016 et l'autre de 25 mars 2016.

L'objectif de ces premières réunions était de définir les secteurs intéressants et de mettre en place les outils nécessaires pour le repérage des terres agricoles sur notre commune, qu'elles soient potentiellement disponibles ou non.

Des fiches de repérage ont été mises au point pour faciliter et uniformiser les informations.

Ce repérage permettra d'identifier des îlots de terres agricoles (zone de terres agricoles attenantes dont les caractéristiques inchangées sont identiques).

Chacun s'est attribué un secteur sur lequel il a restitué les informations nécessaires.

Lors de la prochaine réunion nous présenterons le résultat de ce travail.

Nous pourrions ensuite étudier plus en détail le cadastre pour retrouver les propriétaires et rentrer en contact et les informant sur les moyens d'encadrer les mises à disposition.

De manière générale, nous avons pu constater une forte volonté chez les participants qui sont déjà quelques-uns à vouloir mettre à disposition leurs terres. C'est très encourageant pour la suite.

Débroussaillage des sentiers

Une nouvelle portion est en chantier : elle permettra de relier Le Claux – Le Puech – Mas Arnal et Mercoire. Et de là ... le GR44B, Chamboredon ou Cornas.

Les bénévoles continuent à débroussailler d'autres sentiers, tandis que déjà ceux nettoyés l'an dernier sont à nouveau envahis par la végétation... Mais l'entretien seul sera plus facile...

Samedi 19 mars 2016
Chemin des Ondes à l'église

Le passage des Ondes à l'église a été nettoyé, en particulier des pierres de pans de murs effondrés. Le chemin qui monte du Claux à l'église par la crête a également été dégagé, de ses arbres, ronces et arbustes qui s'étaient octroyés l'espace.

Prochaine matinée : Samedi 17 septembre 2016
RDV 9 heures devant la mairie - Dégagement du sentier du Puech en direction du Mas Arnal (suite).

Un pique nique clôturera cette matinée de travail convivial. Vous pouvez vous joindre à nous au moment du repas.

Rappel des horaires autorisés pour les travaux bruyants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h30, les dimanches de 10h à 12h. Merci à tous d'en tenir compte !

18 Juin 2016: Dégagement du sentier du Puech en direction du Mas Arnal.



Après l'effort, le réconfort



Association de Mercoire

L'année 2015-2016 est celle de notre première série de plants de mûriers bouturés en serre. Suite aux essais de l'été 2015, nous avons obtenu plus de 40 plants bouturés de mûriers de diverses variétés. Pour le mûrier blanc, notamment :

3 cabanette, 1 herati, 2 tago wase, 4 cattaneo, 7 « stérile », 3 nervosa, 3 muki, 2 moretti, 2 lhou, 2 langue de bœuf, 2 prélevés sur le vieux mûrier blanc du château de Portes et 1 prélevé sur un vieux mûrier blanc de Mercoire (variétés non identifiées pour le moment).

Nous sommes surtout très heureux d'avoir réussi le bouturage d'une petite poignée de mûriers noirs (4 du Campel, 1 de Massaout, 4 de Mercoire haut, 1 de Mercouret). En effet, cette espèce est notoirement difficile à bouturer. Nous avons donc à l'heure actuelle 41 plants de mûriers noirs en pot, 31 issus de semis et 10 issus de boutures. Une partie d'entre eux seront plantés dans le verger-conservatoire (en particulier le Massaout et le Mercouret, ainsi qu'un de chaque autre provenance) et le reste pourra être vendu pour contribuer à la sauvegarde de cet arbre fruitier méconnu, présent chez nous depuis l'époque Gallo-Romaine.

De même, pour les mûriers blancs, nous garderons sur place les plants dont nous avons besoin pour le verger et offrirons à la vente le restant dès qu'ils auront suffisamment poussé.

Le bénéfice de ces ventes ira intégralement à l'entretien du terrain sur lequel est planté le verger.



L'association a par ailleurs organisé une petite randonnée, le 16 mai, dans le cadre du Festival Nature du Parc National des Cévennes, sur le thème des feux de forêt et de leurs effets sur le paysage, en partant de l'exemple de celui des 9, 10 et 11 septembre 1985. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues (une bonne vingtaine), ainsi que celles qui ont partagé avec nous les documents et les informations diverses qu'elles avaient sur cet incendie de triste mémoire, qui a réduit 4100 ha en cendres.

Nous tiendrons un stand à l'occasion de la journée du patrimoine, le 18 septembre prochain, sur l'esplanade du château de Portes.

L'association recherche :

- des informations sur les variétés de mûriers blancs cultivées localement,
- des mûriers noirs, pour les répertorier, les bouturer et en semer les graines,
- des mûriers blancs de plus de 70 cm de diamètre, donc très vieux, pour les bouturer,
- des pots plastiques de 2 L à 10 L, si vous en avez trop chez vous – ne les jetez pas !

Contact : Anya Cockle-Bétian (04 66 25 14 73) ou Brigitte Mathieu (06 81 45 74 60)

A la découverte des chauves-souris des Cévennes

Vendredi 16 Septembre

Salle polyvalente de Peyremale
A partir de 18h 30

Entrée gratuite et
sur réservation

Pique-nique à prévoir

Contact : Syndicat de la Vallée du Galeizon
04 66 30 14 56 - galeizon@wanadoo.fr



Crédits photos : Jean-Laurent Hentz